



Fiche de données de sécurité (FDS)

Date d'émission : 20-nov.-2020

Date de révision : 03-avr.-2021

Version 3

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Bromotril® 240 EC**

Autres moyens d'identification

FDS # ADAMA-316
BROMOXYNIL 240 EC (C9 Version)

Numéro(s) d'enregistrement 28276 (Loi sur les produits antiparasitaires)
N° ID/ONU UN1993

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Titulaire

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez
PROPHARMA Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes des lieux de travail des produits chimiques non homologué par la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour plus de renseignements. Ce produit a été classé selon le *Règlement sur les produits dangereux* du Canada (SIMDUT 2015).

Aspect : Effacer liquide ambré

État physique : Liquide

Odeur : Phénolique et hydrocarbure

Classification(s) de danger

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 3
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquide inflammable	Category 3

Pictogramme(s) de danger



Mot(s) indicateur(s) **DANGER**

Mention(s) de danger

Nocif en cas d'ingestion
 Toxique par inhalation
 Provoque une irritation cutanée
 Provoque une sévère irritation des yeux
 Peut provoquer une allergie cutanée
 Susceptible de provoquer le cancer
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
 Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
 Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail
 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 Rincer la bouche
 NE PAS faire vomir
 En cas d'incendie: utiliser du CO₂, de la poudre extinctrice, de la mousse anti-alcool et de l'eau pulvérisée pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
 Garder sous clef
 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES SUBSTANCES

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Solvant naphtha (pétrole), léger aromatique	64742-95-6	50-60
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	1689-99-2	33-36
Naphtalène	91-20-3	<1

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou % en Poids est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux	Apportez l'étiquette du produit ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin ou que vous rendez pour un traitement.
Contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec la peau	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Ingestion	Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
------------------	---

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin	Ce produit contient des distillats de pétrole. Les vomissements peuvent provoquer une pneumonie par aspiration. Traiter de façon symptomatique.
-------------------------	---

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**Agents extincteurs appropriés**

Eau pulvérisée (brouillard). Mousse (anti-alcool de préférence). Dioxyde de carbone (CO₂). Produit chimique sec.

Moyens d'extinction inappropriés	Non déterminé
---	---------------

Dangers spécifiques du produit

Lorsqu'il est chauffé au-dessus du point d'éclair, ce matériau émet des vapeurs qui, lorsqu'elles sont mélangées avec de l'air, peuvent brûler ou exploser. Plus lourd que l'air, les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'allumage.

Produits de combustion dangereux	Le bromure d'hydrogène, d'autres composés de brome, le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents
---	---

Explosion Data

Sensibilité aux chocs	Aucune sensibilité n'est prévue en fonction de produits similaires
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Sensibilité possible en fonction des données du solvant.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Évacuer la zone du personnel non protégé. Restez au vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition. Empêcher l'eau d'incendie ou de dilution du flux entrant, les égouts ou alimentation en eau potable.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utilisez un équipement de sécurité et des procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les sources potentielles d'allumage et les personnes inutiles.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou les eaux souterraines. Consulter la section 12 : Données Écologiques. Consulter la section 13 : Considérations en matière d'élimination.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur fermé et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyez la zone contaminée telle que les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. De grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par le stockage, l'élimination ou le nettoyage de l'équipement. Ouvrez et manipulez le récipient avec soin. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Protéger du gel. Conserver dans le récipient d'origine, bien fermé, dans un endroit frais, sec, et bien aéré sans drain au sol. Conserver la température au-dessus de 5°C et idéalement pas en dessous de 0°C / 32°F car cette formulation de BROMOTRIL se solidifiera à des températures inférieures à -20°C, mais deviendra utilisable à des températures supérieures à 0°C. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. N'utilisez pas de contenants d'aliments ou de boissons pour le mélange ou l'entreposage. Ne pas expédier ni entreposer le produit près de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale, ni près des semences ou des engrais.

Matériaux d'emballage Ne pas réutiliser le contenant.

Matières incompatibles Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants forts.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Naphtalène	TWA: 10 ppm S*	TWA : 10 ppm TWA : 50 mg/m ³ (libéré) TWA : 10 ppm (libéré) TWA : 50 mg/m ³ (libéré) STEL : 15 ppm (libéré) STEL : 75 mg/m ³	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Veuillez-vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utilisez des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Utilisez des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial en cas de contact.

Protection de la peau et du corps Porter des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des vêtements de protection appropriés pour le risque d'exposition. Viton ou autres gants imperméables sont nécessaires. Chemise à manches longues, pantalon et chaussures de sécurité.

Protection respiratoire Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Porter un NIOSH / MSHA approuvé approprié si la ventilation est insuffisante.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide	Odeur	Caractéristique phénolique et hydrocarbure
Aspect	Liquide orange à brun	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Approx. 4-5 (1% solution)	
Point de fusion / point de congélation	Approx. -20°C/-4°F	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	NA	
Point d'éclair	43,3°C/ 109,9°F	Coupe fermée Pensky-Martens
Taux d'évaporation	NA	
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide - Non applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	NA	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	NA	
Pression de vapeur	NA	
Densité de vapeur	NA	
Densité relative	Approx. 1,042 g/mL	(eau = 1)
Solubilité dans l'eau	Le produit est émulsionnable dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	NA	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	NA	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé	
Propriétés comburantes	Non déterminé	
Autres renseignements		
NA	NA	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité**

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter

Voir la Section 7 Manipulation et entreposage.

Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Le bromure d'hydrogène, d'autres composés de brome, le dioxyde de carbone (CO₂), le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Inhalation Toxique par inhalation.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL ₅₀ par voie orale	DL ₅₀ par voie cutanée	CL ₅₀ par inhalation
Solvant naphtha (pétrole), léger aromatique	3492 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Lapin)	> 6193 mg/m ³ (Rat) 4 h
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque, 2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	= 250 mg/kg (Rat) = 238 mg/kg (Rat)	= 1675 mg/kg (Lapin) > 2 mg/kg (Rat)	-
Naphtalène	= 1110 mg/kg (Rat) = 490 mg/kg (Rat)	= 1120 mg/kg (Lapin) > 20 g/kg (Lapin)	> 340 mg/m ³ (Rat) 1 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Sensibilisation Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Naphtalène	A3	Groupe 2B	Raisonnement anticipé	X

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnement prévu - raisonnement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Mesures numériques de la toxicité**CL₅₀ d'inhalation aiguë (Rat)** : >500 mg/L (4-hr)**DL₅₀ orale aiguë (Rat)** : >2000 mg/Kg**DL₅₀ cutanée aiguë (Lapin)** : 1 mg/Kg**Irritation de l'œil** : Gravement irritant**Irritation cutanée**: Modérément irritant**Sensibilisation cutanée** : Sensibilisateur cutané**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Ce pesticide est toxique pour les invertébrés estuariens et marins. Ne pas appliquer directement sur l'eau, ni dans les zones où l'eau de surface est présente, ni dans les zones intertidales en dessous de la ligne moyenne des hautes eaux. Le ruissellement peut être dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination de l'eau de lavage ou du rinçage de l'équipement.

Nom chimique	Algues / plantes aquatiques	Poisson	Crustacés
Solvant naphta (pétrole), léger aromatique	72 h CE ₅₀ : <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algue verte) 2,9 mg/L	96 h CL ₅₀ : <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel) 9,2 mg/L	48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> (puce d'eau) 3,2 mg/L
Naphtalène	72 h CE ₅₀ : <i>Skeletonema costatum</i> (phytoplancton) 0,4 mg/L	96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> 5,74 – 6,44 mg/L s'écouler à travers 96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> 1,99 mg/L statique 96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> 45 mg/L s'écouler à travers 96 h CL ₅₀ : <i>Lepomis macrochirus</i> 31,0265 mg/L statique 96 h CL ₅₀ : <i>Oncorhynchus mykiss</i> 0,91 – 2,82 mg/L statique 96 h CL ₅₀ : <i>Oncorhynchus mykiss</i> 1,6 mg/L s'écouler à travers	48 h CL ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> 2,16 mg/L 48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> 1,09 – 3,4 mg/L statique 48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> 1,96 mg/L s'écouler à travers

Persistance/Dégradabilité

Non déterminé

Bioaccumulation

Non déterminé.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de partage
Solvant naphta (pétrole), léger aromatique	2,9 – 6,1
Naphtalène	3,6

Autres effets nocifs

Aucun autre effet environnemental négatif (par exemple, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu.

13. CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions.
Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.

Emballages contaminés

Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Récipients à rincer 3 fois.
Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.
Consulter les règlements provinciales et locales concernant l'élimination correcte de conteneurs.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT**Remarque**

La (les) classe(s) de transport décrites ici sont de nature informationnelle seulement, et

basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la fiche de données de sécurité. Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, le volume du conteneur et la taille de l'emballage. Le transport des matériaux et des activités connexes sont soumis à toutes les lois, les règles et les exigences des réglementations régionales et / ou pays. S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

DOT

N° ID/ONU	UN1993
Nom officiel d'expédition	Liquide inflammable, N.S.A. (contient des hydrocarbures aromatiques, Bromoxynil), 3, GEIII, Polluant marin
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

Ce produit a un point d'éclair supérieur à 38 °C (100 °F), c'est donc un liquide combustible et un polluant marin. Reportez-vous à la section 173.150 du CFR 49 - Exceptions pour la classe 3 (liquides inflammables et combustibles).

IATA

N° ID/ONU	UN1993
Nom officiel d'expédition	Liquide inflammable, N.S.A. (contient des hydrocarbures aromatiques, Bromoxynil), 3, GEIII, Polluant marin
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

IMDG

N° ID/ONU	UN1993
Nom officiel d'expédition	Liquide inflammable, N.S.A. (contient des hydrocarbures aromatiques, Bromoxynil), 3, GEIII, Polluant marin
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

TMD

N° ID/ONU	UN1993
Nom officiel d'expédition	Liquide inflammable, N.S.A. (contient des hydrocarbures aromatiques, Bromoxynil), 3, GEIII, Polluant marin
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

Conformément à l'article 1.33 du Règlement sur le TMD, une exemption partielle de la documentation sur le TMD et des marques de sécurité est autorisée pour des quantités ≤450 L de ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par route ou véhicule ferroviaire.

L'article 1.33 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption (Exemption d'ordre général relative à la classe 3, Liquides inflammables) de la partie 3 (Documentation), la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses), la partie 5 (Contenants), la partie 6 (Formation), la partie 7 (Plan d'intervention d'urgence), la partie 9 (Transport routier) et la partie 10 (Transport ferroviaire) pour la manutention, la demande de transport ou au transport des marchandises dangereuses incluses dans la classe 3, liquides inflammables, à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur.

Un grand nombre des substances dangereuses affectées aux classes 1 à 9 sont considérées, sans étiquetage supplémentaire, comme étant dangereux pour l'environnement.

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS / LES	EINECS /	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
--------------	------	-----------	----------	------	-------	------	-------	------

			ELINCS					
Solvant naphta (pétrole), léger aromatique	X	X	X		X	Présent	X	X
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	X	X	X					X
Naphtalène	X	X	X	Présent	X	Présent	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis**CERCLA**

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantité à déclarer (RQ)
Naphtalène	100 lb 1 lb	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ RQ 1 lb final RQ RQ 0.454 kg final RQ

SARA 313

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	1689-99-2	33-36	1,0
Naphtalène	91-20-3	<1	0,1

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Naphtalène	100 lb	X	X	X

Règlements d'état aux États-Unis**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	Du Développement
Naphtalène	Cancérogène

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	X		
Naphtalène	X	X	X

RÉGLEMENTATION CANADIENNE

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Informations sur les réglementations relatives aux produits dangereux :

Ce produit a été classé conformément à la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) et aux critères de danger de la *Règlement sur les produits dangereux* (RPD), et la FDS contient toutes les informations requises par le RPD.

Renseignements sur la Loi sur les produits dangereux :

Les produits antiparasitaires, tels que définis au paragraphe 2 (1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), sont exclus de l'application de la *Loi sur les produits dangereux* (c'est-à-dire que les produits antiparasitaires sont exemptés de l'étiquetage du fournisseur et les exigences de la FDS de la *Loi* et du *Règlement sur les produits dangereux*). Ce produit a été volontairement classé selon la norme SIMDUT 2015.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires : 28276

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Déclaration de produit

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué et réglementé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH, et pour les étiquettes des lieux de travail des produits chimiques non homologués par la LPA. Lire l'étiquette approuvée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire. L'information suivante sur les dangers doit figurer sur l'étiquette des produits antiparasitaires :

Communications sur les dangers des étiquettes LPA

AVERTISSEMENT POISON

AVERTISSEMENT IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Irritant pour les yeux. NE PAS laisser le produit entrer en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. □

Différence entre la FDS et l'étiquette de la Loi sur les produits antiparasitaires

	LPA	FDS
Mot de signal	Avertissement Poison	Danger
Toxicité aiguë - orale	Nocif ou mortel en cas d'ingestion	Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë - inhalation	NA	Toxique par inhalation
Toxicité aiguë - cutanée	Éviter tout contact avec la peau et les vêtements	NA
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Provoque une irritation des yeux	Provoque une grave irritation des yeux
Corrosion cutanée/irritation cutanée	NA	Provoque une irritation cutanée
Sensibilisation cutanée	NA	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Carcinogénicité	NA	Susceptible de causer un cancer
Aspiration	NA	Peut être mortel en cas d'ingestion et entre dans les voies aériennes

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS**NFPA**

Risques pour la santé

Inflammabilité

Instabilité

Dangers particuliers

2

2

0

Non déterminé

HMIS

Risques pour la santé

Inflammabilité

Dangers physiques

Protection individuelle

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

Voir section 8

Date d'émission :

20-nov.-2020

Date de révision :

03-avr.-2021

Note de révision:

révision de SARA 313 d'information

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité